

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.02.10

Présents	23
Pouvoirs	8
Absents Excusés	2

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

POUVOIRS : Stéphan PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
BUDGET PRIMITIF
2023 SPIC
CIMETIERES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2 et L1612-8;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le projet de budget primitif du SPIC Cimetières pour l'exercice 2023.

Ce budget, conformément à l'instruction M4, sera voté par chapitre.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses en

Section de fonctionnement	98 112,00 €
Section d'investissement	49 056,00 €
TOTAL	147 168,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 24 mars 2023,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2023 du SPIC Cimetières tel que présenté ci-joint, appuyé de tous les documents et toutes les annexes :

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 27/03/2023



Richard MALLIÉ,
Maire.